



Affiché le 21/10/10

# MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2010 à 18h30



### COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 8	Votants : 21
----------------------------------------	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille dix le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	P. MARTOS	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA
CONSEILLERS PRESENTS					
A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	C. BERNARD	A. DUDON	JP. VINCENT	P. BERNARD

ABSENTS EXCUSES	A. FABRE pouvoir à C. BERNARD	V. BOURASSET pouvoir à JP. VINCENT
	JM. FREGNANI pouvoir à P. BERNARD	G. DURANT pouvoir à A. DUDON
	V. VESCOVI pouvoir à P. MARTOS	E. COSTE pouvoir à MT. MONTANOLA
	O. GAILHARD pouvoir à A. DEL PIA	Ph. GAUBERT pouvoir à JL. LONGOUR
ABSENTS	JC. GIRAUDO	A. MASSA

Madame Michelle BOTRINI a été élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 13 octobre à 18h30 et demande si les convocations ont été reçues par tous. Réponse affirmative.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu de la séance du 15 septembre 2010. M. Christian Bernard intervient souhaitant y apporter une remarque et modification.

Il a été noté : « M. Christian Bernard dit qu'il a travaillé aux ressources humaines à l'occasion du précédent mandat, et qu'il sait que cette création est nécessaire et utile ». En fait, M. Christian Bernard a voulu dire que, lors du précédent mandat, il s'était préoccupé du dossier des ressources humaines.

Le procès verbal de la séance du 15 septembre est soumis au vote.

Pour	12
Contre	
Abstention	1*

(\*) Abstention de M. Paul Bernard qui était absent à la séance du 15 septembre 2010.

Il est adopté et **modifié tel que ci-dessus.**

## ORDRE DU JOUR

### **1. POLE ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1.1. Mandat spécial pour les frais de déplacement des élus**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le congrès des Maires de France 2010 aura lieu les 23, 24 et 25 novembre sur le thème « Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leur intercommunalités ? ». Il propose à l'assemblée délibérante qu'un mandat pour participation lui soit confié, ainsi qu'à Mme Michelle Botrini, adjointe à l'Urbanisme et au Développement durable, et que les frais afférents à ce déplacement soient pris en charge et remboursés au coût réel.

Pour	13
Contre	
Abstention	8

### **2. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **2.1. Autorisation d'urbanisme concernant la grange Pastorello cadastrée section G n°1214 au lieu-dit Causseraine**

Mme Michelle Botrini présente la demande.

La grange Pastorello, acquise par la précédente municipalité, doit être remise en état : mise hors d'eau et hors d'air.

M. Christian Bernard souhaite savoir pour quel projet ces travaux sont entrepris. M. le Maire répond que ce sera fonction de l'évolution de la demande. Qu'il s'agit d'une mise en état sanitaire du bâti et de prendre le temps pour lui trouver une vocation.

M. Christian Bernard fait remarquer qu'elle est à proximité de l'aire de sport, bien positionnée.

M. le Maire précise que la commune souhaite préserver son patrimoine. En le préservant, on l'enrichit. Les projets choisis feront l'objet d'une information au public.

Pour	13
Contre	8
Abstention	

Commentant le vote de l'assemblée, M. le Maire fait remarquer que c'est par immobilisme que l'immeuble des Bélugues, où rien n'a été fait pendant 20 ans, est à présent en ruine... Il est du devoir des élus de protéger le patrimoine.

M. Claude Bernard tient à préciser que si le dossier des Bélugues n'a pas abouti c'est en raison des difficultés à trouver les derniers héritiers : la situation était bloquée. Ce à quoi M. le Maire répond que la situation se débloque.

#### **2.2. Convention entre le CAUE du Var et la commune relative au projet de réaménagement du chemin des Jardins**

Présentation de la démarche par Mme Michelle Botrini.

Il s'agit d'un travail confié aux architectes départementaux avec un cahier des charges présentant une approche environnementale innovante.

M. Christian Bernard demande des précisions. Mme Michelle Botrini précise qu'il s'agit d'un projet global, d'une réflexion sur le bouclage du quartier en terme de circulation, sécurité (borne incendie), ...

M. Christian Bernard dit que des démarches avaient déjà été entamées lors du précédent mandat.

Il fait remarquer que les délibérations sont souvent succinctes et suggère que l'on ait un additif, un commentaire pour mieux comprendre l'objet de la délibération. M. le Maire explique que les obligations légales sont respectées et que le conseil municipal peut poser toutes questions qu'il souhaite, auxquelles il sera répondu.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un quartier sympathique mais avec un accès désuet, voire obsolète, que la démarche se fait dans la concertation : les résidents ont été consultés (50 habitations environ concernées). Il conclut en précisant que l'appui des architectes du CAUE représente une participation peu élevée considérant l'importance de la mission confiée.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2.3. Avis sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier national

Mme Michelle Botrini expose le sujet.

Il s'agit d'un dossier présenté par l'Etat qui identifie les zones de bruits potentielles le long du réseau routier national. Sont concernées pour la commune du Cannet des Maures l'A8 et l'A57.

M. Christian Bernard demande des explications sur la délibération. Mme Michelle Botrini explique qu'il s'agit d'une enquête publique ouverte jusqu'au 19 novembre 2010 inclus

Le dossier est consultable en Mairie, un registre est à la disposition de la population intéressée qui peut donner son avis. La délibération de ce jour a pour but de recueillir l'avis de la commune sur ce sujet.

M. Christian Bernard intervient en disant que, jusqu'à présent, la commune n'a jamais été entendue.

Mme Michelle Botrini répond que l'ensemble des observations émises par la commune a été repris ici. L'avis de la commune est réservé, il implique la prise en compte par l'Etat de ces remarques.

M. Christian Bernard précise que, lors du précédent mandat, une association s'était manifestée mais sans succès. Là, serons-nous entendus ?

Mme Michelle Botrini répond que, si cela n'est pas le cas, l'avis de la commune est réputé défavorable au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier national.

M. Paul Bernard fait remarquer que les mesures pour lutter contre le bruit le sont toujours dans le même périmètre (Ex. La Farlède)...

Mme Michelle Botrini acquiesce et précise que, bien que l'avis de la Communauté de Commune n'ait pas été requis, elle a été sollicitée pour inscrire au registre un avis sur l'ensemble de la CCCV traversée en soutien des communes. Elle ajoute qu'il est très curieux également de demander à la commune de rendre un avis avant la clôture de l'enquête publique. La commune ne peut donc pas prendre en considération les avis des Cannétois consultés.

M. Christian Bernard demande quand cet avis défavorable sera donné. Mme Michelle Botrini lui répond que si les réserves ne sont pas prises en compte, de fait, il est défavorable. M. Christian Bernard lui répond que les élus de l'opposition partagent ce point de vue sur la procédure.

M. le Maire ajoute : « Nous sommes dans les mains de l'Etat ». Il précise que la commune essaye de faire du lobbying auprès d'Escota. Dans l'ensemble, la commune est bien reçue, mais il n'y a pas de suivi : des travaux sont entrepris, mais pas sur le Cannet des Maures.

M. Paul Bernard intervient en disant « qu'il ne faut pas lâcher sur le sujet de l'impact des infrastructures car la LGV est prévue dans quelques années ».

Mme Michelle Botrini précise, qu'à l'appui des prescriptions de la commune du Cannet des Maures, sera jointe une étude de mesure du bruit le long de l'A8 réalisée par le SIVOM du Centre Var, que l'on tente de récupérer, ainsi que des éléments justificatifs des demandes de la commune.

A ce jour, personne n'est venu consulter le dossier d'enquête publique à l'Urbanisme. M. le Maire le déplore : la conscience citoyenne n'est pas très développée... mais il faut noter également que la communication de l'Etat sur le sujet a été discrète...

Mme Michelle Botrini conclut que l'avis de la commune prend en compte la difficulté d'émettre un avis défavorable sur un projet qui ne nuit pas à la commune puisqu'il ne prescrit pas de zone de bruit.

La vigilance est de rigueur au regard du risque de déclassement de certaines zones constructibles.

Il reste cependant impératif d'exiger la prise en compte de nos réserves.

Pour	13
Contre	
Abstention	8

### 3. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 3.1. Transfert des matériels de transport relatifs à la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Commune Cœur du Var

Présentation par Mme Christine Moretti.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **4. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS**

##### **4.1. Attribution d'une subvention à l'association des Professionnels Réunis du Cagnet des Maures**

M. Pierre Martos lit le texte du projet de délibération. L'association des Professionnels Réunis (anciennement dénommée « Association des Commerçants du Cagnet des Maures ») a organisé l'an dernier un loto et, cette année, la « Journée des enfants ». Elle participe à la vie de la commune, c'est en ce sens que l'assemblée délibérante est sollicitée pour lui accorder une subvention de 600 euros.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 19 heures 15.